



# Délibération du Conseil Municipal

Séance du 16 octobre 2024

Date de la convocation :  
**09 octobre 2024**

Membres	19
<b>Présents</b>	<b>15</b>
Pouvoirs	2
Votants	17
Pour	17

L'an deux mil vingt-quatre, **le seize octobre à vingt heures**,

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Gilles THIBAUT, Maire.

## **Membres présents :**

Monsieur Gilles THIBAUT Maire,  
Madame Marina DANTIC, Monsieur Pierre DAVID, Madame Françoise ROUX, Adjoint,

Madame Lise DASSONVILLE, Monsieur Michel LEFEVRE, Monsieur Philippe JAMET, Monsieur Jacques QUEUDEVILLE, Madame Guylaine THIBAUT, Monsieur Patrick REGNIER, Madame Laurence VENNEVIER, Madame Angélique DUFRESNE, Madame Nathalie BEAUFILS, Monsieur Guillaume DELANOUE, Madame Lydie ROGER.

## **Membre excusé :**

**Membres excusés ayant donné pouvoir :** Monsieur Jean-Pierre TISON a donné pouvoir à Monsieur Gilles THIBAUT, Monsieur Yvan BOIDÉ a donné pouvoir à Monsieur Patrick REGNIER.

**Membres absents :** Madame Brigitte DELANOUE, Madame Annick NOSSEAU.

**Secrétaire de séance :** Guillaume DELANOUE



## **DCM : 2024-07-027**

9.1. – Autre domaine de compétences

### **Convention d'occupation de points hauts par des antennes LoRa déployées et exploitées par le SMO Val de Loire Numérique**

Monsieur le Maire informe les élus du projet de déploiement d'un réseau LoRa initié par le Syndicat Mixte Ouvert Val de Loire Numérique, visant à créer un réseau bi-départemental dédié à l'Internet des Objets (IoT).

Val de Loire Numérique, un acteur clé dans le développement des infrastructures numériques en région, a lancé un ambitieux projet de création d'un réseau bi-départemental de type LoRa (Long Range). Ce réseau bas débit, conçu pour l'Internet des Objets (IoT), se distingue par sa capacité à couvrir de longues distances tout en consommant très peu d'énergie. Il permettra de connecter et de collecter des données provenant de milliers de capteurs et d'objets connectés disséminés sur l'ensemble du territoire.

## **Caractéristiques du Réseau LoRa**

Le réseau LoRa est spécialement conçu pour répondre aux besoins spécifiques des applications IoT. Voici ses principales caractéristiques :

- **Longue Portée :** Le réseau LoRa peut couvrir des distances allant jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres, ce qui le rend idéal pour les zones rurales et peu denses.

Transmis en Préfecture le	<b>17/10/2024</b>
Reçu en Préfecture le	<b>17/10/2024</b>
Accusé de réception en Préfecture	
<b>037-213700743-20241016-2024-07-027-DE</b>	
Publication électronique le	<b>17/10/2024</b>

- **Faible Débit** : Optimisé pour transmettre de petites quantités de données à intervalles réguliers, il est parfait pour des capteurs de mesure environnementale, de gestion des ressources ou encore de surveillance d'infrastructures.
- **Consommation Énergétique Réduite** : La technologie LoRa est extrêmement peu énergivore, ce qui permet d'augmenter la durée de vie des capteurs fonctionnant sur batterie.
- **Coût d'Installation et d'Exploitation Faible** : Le déploiement du réseau est économique en raison de sa simplicité d'installation et de sa maintenance limitée.

### Implantation à Chouzé-sur-Loire

Pour la commune de Chouzé-sur-Loire, deux points hauts stratégiques ont été retenus pour l'installation des antennes du réseau LoRa :

1. **Le Clocher de l'Église** : Situé au cœur du village, ce point offre une excellente couverture pour capter les données des capteurs installés dans les zones urbaines et les alentours immédiats.
2. **La Salle Raulo** : Ce second point d'installation, situé sur Port-Boulet, permet d'étendre la couverture du réseau, assurant ainsi une connexion fiable pour les capteurs situés dans les zones périphériques et rurales de la commune.

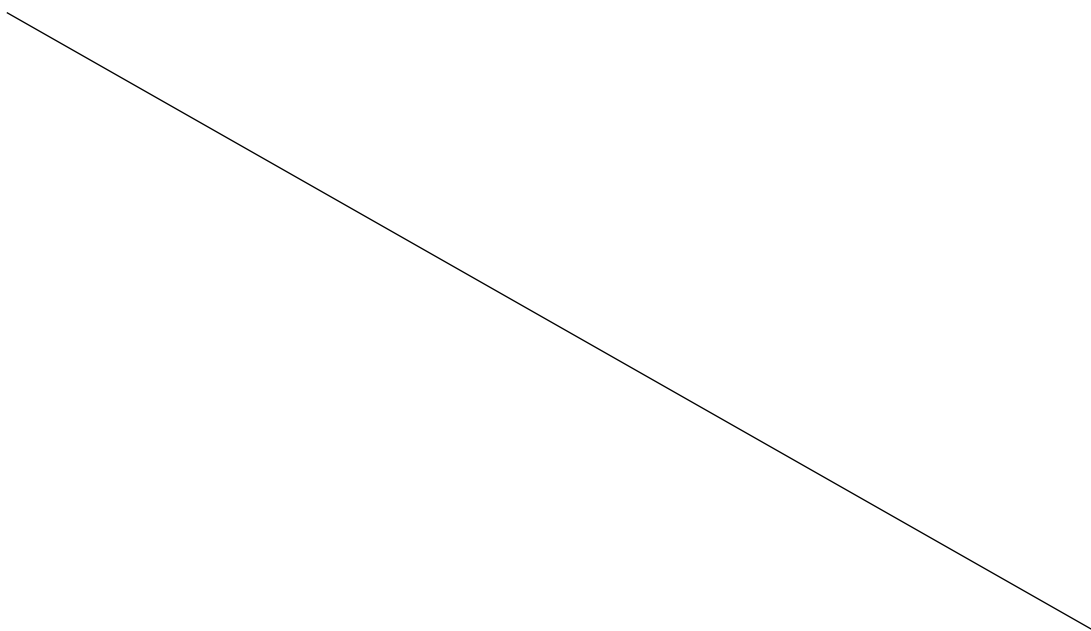
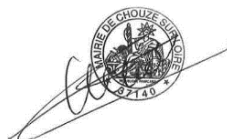
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité,

- D'accepter les implantations des antennes LoRa sur les deux sites mentionnés, à savoir le clocher de l'église et la salle Raulo.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions nécessaires avec Val de Loire Numérique pour la mise en œuvre de ces installations.

Le secrétaire de séance,  
**Guillaume DELANOUE**

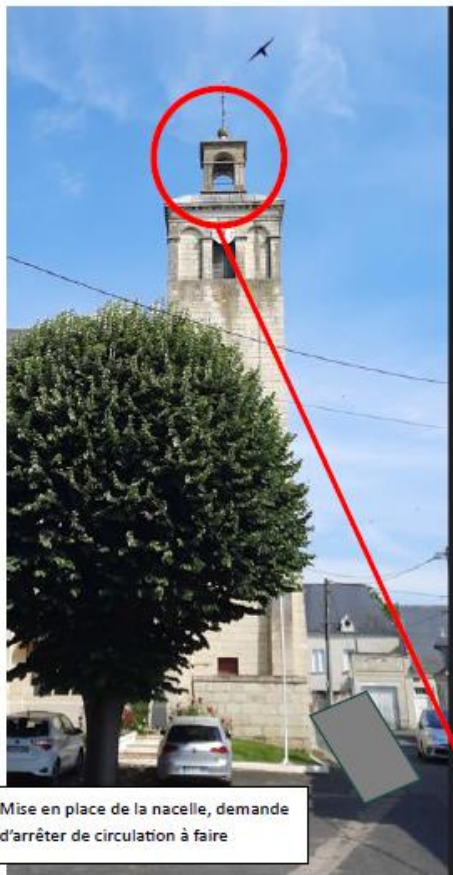


Le Maire,  
**Gilles THIBAUT**



**Annexe**

**Implantation clocher de l'église**



Mise en place de la nacelle, demande d'arrêter de circulation à faire

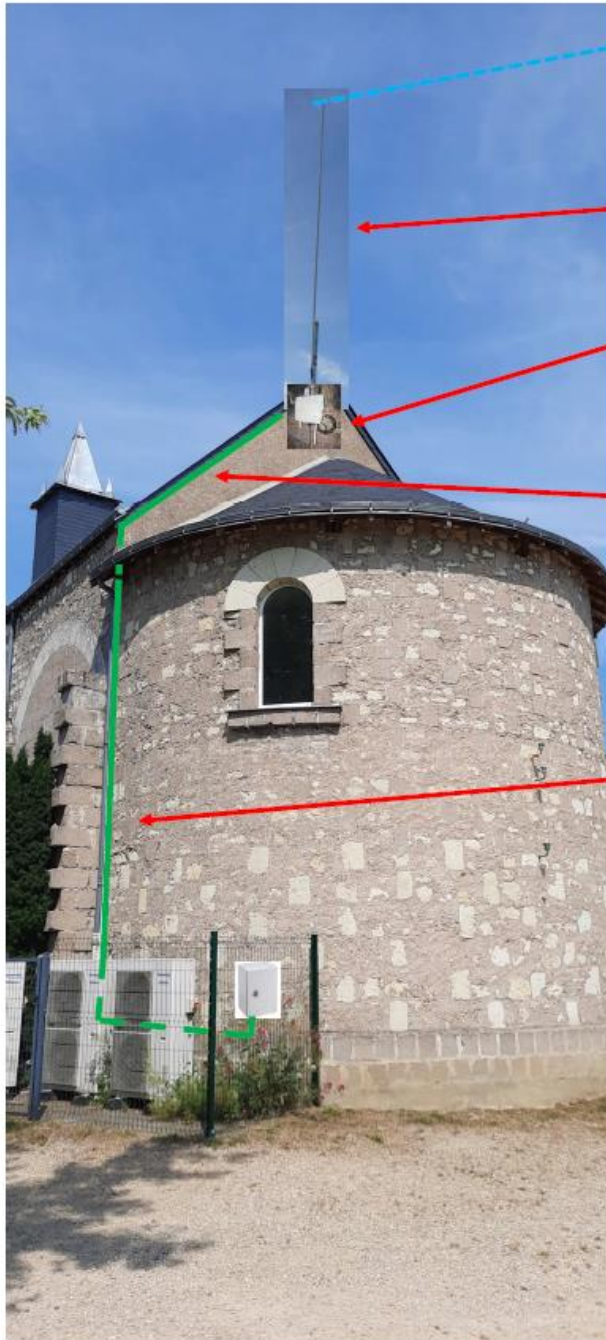
Antenne omnidirectionnelle 8dbi 1m50 à installer sur paroi intérieur sans visuel extérieur

Hauteur estimée 34m



Transmis en Préfecture le	<b>17/10/2024</b>
Reçu en Préfecture le	<b>17/10/2024</b>
Accusé de réception en Préfecture	
	<b>037-213700743-20241016-2024-07-027-DE</b>
Publication électronique le	<b>17/10/2024</b>

**Implantation salle Raulo :**



Hauteur estimée 10m50

Antenne omnidirectionnelle  
11,2dBi 2,5m

Mise en place de la Gateway  
+ routeur sur platine fixée au  
pignon

Câbles à fixer sous les  
rives pour réduire  
l'impact visuel

2 câbles RJ45 + câblette de  
terre 6mm<sup>2</sup> à tirer via le  
passage de câbles